

## Profession Sport & Loisirs au service du sport

Ayant une **volonté de développer l'emploi** dans le secteur du sport et de l'animation, le Ministère de la Jeunesse et des Sports crée en 1989 le **dispositif Profession Sport**.

Il s'agit d'associations ayant pour **vocation de soutenir la gestion d'emplois qualifiés dans les métiers du sport et de l'animation**, notamment par la mutualisation des moyens et des ressources humaines.

Cet **outil au service de la professionnalisation** est donc notamment chargé de :

- mettre à disposition **un encadrement qualifié**,
- **assister** les clubs et associations dans la **création** et la **gestion d'emplois** stables.

### Niveau départemental

---

#### Les associations départementales Profession Sport & Loisirs

L'instruction ministérielle de 1994 visait la présence dans chaque département d'une association Profession Sport. Aujourd'hui, **79 associations départementales** couvrent 82 départements.

De manière générale, les principaux services rendus par les associations départementales Profession Sport & Loisirs sont :

- un service de **mise à disposition** et de **gestion de la mutualisation** d'un emploi entre différentes structures,
- la mise à disposition d'**une bourse d'emploi**, via leur site Internet, facilitant les mises en relation entre candidats et employeurs,
- la délivrance de **conseils** sur les démarches liées à l'embauche et à la gestion d'un emploi,
- la **prise en charge des obligations administratives** liées à l'emploi. A ce titre, certaines associations sont reconnues « **tiers de confiance** » par l'**URSSAF** et **participent au dispositif Impact Emploi**,
- L'**accompagnement de demandeurs d'emploi** des secteurs sportif et socioculturel.



## Niveau national

---

### La Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs

Depuis 2005, la Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs regroupe les associations Profession Sport & Loisirs adhérentes. Elle a pour objectif de contribuer à l'animation, la coordination, le développement et la représentation du dispositif Profession Sport & Loisirs.

Ses missions sont principalement de :

- représenter les associations Profession Sport & Loisirs auprès des interlocuteurs publics et privés concernés,
- soutenir toute action visant à renforcer et à préserver la pertinence et l'éthique des associations locales Profession Sport & Loisirs,
- organiser des manifestations contribuant à favoriser la reconnaissance des associations Profession Sport & Loisirs et permettant d'animer le réseau,
- mettre en œuvre des actions de recensement et d'analyse des pratiques de différentes associations Profession Sport & Loisirs,
- défendre les intérêts des associations Profession Sport & Loisirs.

**Pour plus d'informations :**

[www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

Avec le soutien de

